

COMMUNE DE VILLERSEXEL

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

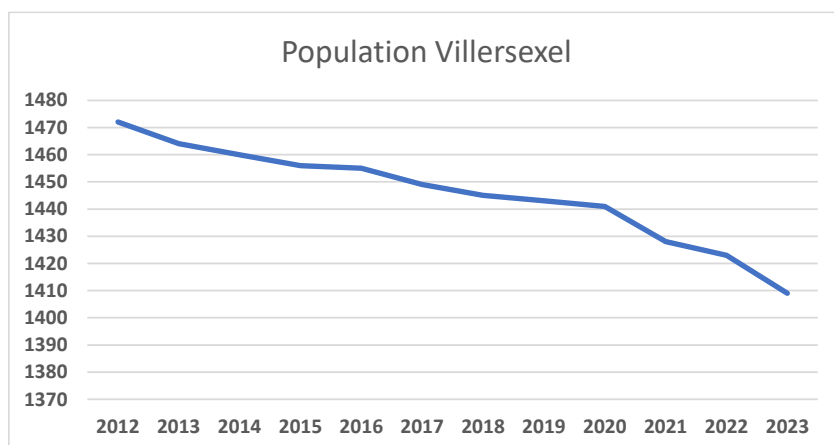
BUDGET PRIMITIF 2023

En application de l'article L. 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique doit être annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux et pourra comporter les éléments suivants :

1) Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc...

La commune de Villersexel a une population qui ne cesse de baisser de façon constante depuis 2012, information INSEE pour le 01/01/2023, 1409 habitants (simple compte) et 1514 (double compte).

Le contexte sanitaire lié au COVID n'est plus prégnant, la charge énergétique est devenue la préoccupation. Le budget 2023 a toutefois été prévu avec une augmentation moins importante de ses dépenses d'énergie qu'en 2022.



2) Priorités du budget

En 2023, la priorité sera de continuer l'activité de la collectivité qui a repris en 2022. L'activité globale de la commune est ainsi redevenue normale avec une augmentation de la charge salariale.

Le cycle d'investissement est à la hausse : 2020 élections municipales, 2021 Covid, 2022 des investissements ont commencé, 2023 les dépenses d'investissements réelles devraient être plus conséquentes.

3) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

DEPENSES		2022	2023	taux			RECETTES	2022	2023	taux
		budgetisé	budgetisé	différence				budgetisé	budgetisé	différence
SECTION DE FONCTIONNEMENT										
L002	Déficit de fonctionnement reporté				L002	Excédent de fonctionnement reporté	759 974	497 702	65	
L 023	Virement à la section d'investissement	904 188	583 000	64						
C011	Charges à caractère général	289 250	221 840	77	70	Produits du domaine	30 900	32 200	104	
					73	Impôts et taxes	541 732	558 747	103	
					74	Dotations et participations	353 335	348 496	99	
C 012	Charges de personnel	339 600	380 658	112	C 013	Atténuation de charges du personnel	2 000	5 500	275	
65	Autres charges	304 078	305 922	101	75	Autres produits	95 000	95 000	100	
66	Charges financières	15 600	16 000	103	76	Produits financiers	-	-		
67	Charges exceptionnelles	1 500	1 500	100	77	Produits exceptionnels	-	-		
C 042	Dotation aux amortissements et prov	30 725	30 725	100	C 042	Dotations amortissements	102 000	2 000	2	
	TOTAL	1 884 941	1 539 645	82		TOTAL	1 884 941	1 539 645	82	
			0							
SECTION D'INVESTISSEMENTS										
L 001	Déficit d'investissement reporté	-	203 290		L 001	Excédents d'investissements reportés	122 144	0	0	
L 020	Dépenses imprévues d'investissement	-	-		L 021	virement de la section de fonctionnement	904 188	583 000	64	
16	Emprunts et dettes assimilées	76 000	78 000	103	L024	Produits des cessions d'immobilisations				
20	Immobilisations incorporelles	-	-			dotations fonds divers réserves	25 980	476 590	1 834	
21	Immobilisations corporelles	1 113 892	1 062 086	95	13	Subventions d'investissement reçues	106 855	253 061	237	
23	Immobilisations en cours	-	-		16	Emprunts et dettes assimilées	2 000	2 000	100	
4581	travaux pour compte de tiers	-	-		27	autres immobilisations financières	0	0		
	opérations d'ordre chapitre 040	-	-		4582	travaux pour compte de tiers	0	0		
	opération d'ordre chapitre 041	-	-			opération d'ordre chapitre 040	28 725	28 725	100	
	TOTAL	1 189 892	1 343 376	113		TOTAL	1 189 892	1 343 376	113	

La prévision budgétaire 2023 est en baisse pour la section de fonctionnement et en hausse pour la section d'investissement par rapport à 2022 puisque la commune a généré un déficit d'investissement et un tassement de la capacité d'autofinancement.

Le déficit d'investissement inscrit au budget est de 203 290 €, la couverture du besoin de financement à l'article budgétaire 1068 est de 453 290 €.

Les prévisions de recettes de fonctionnement sont globalement en baisse du fait de l'excédent de fonctionnement qui est amoindri, il est passé de 759 974 € en 2022 à 497 702 € en 2023.

Les recettes fiscales seraient en hausse du fait de l'évolution des bases, les taux restants inchangés.

Les recettes de dotations sont quasi stables.

Les recettes du domaine sont stables.

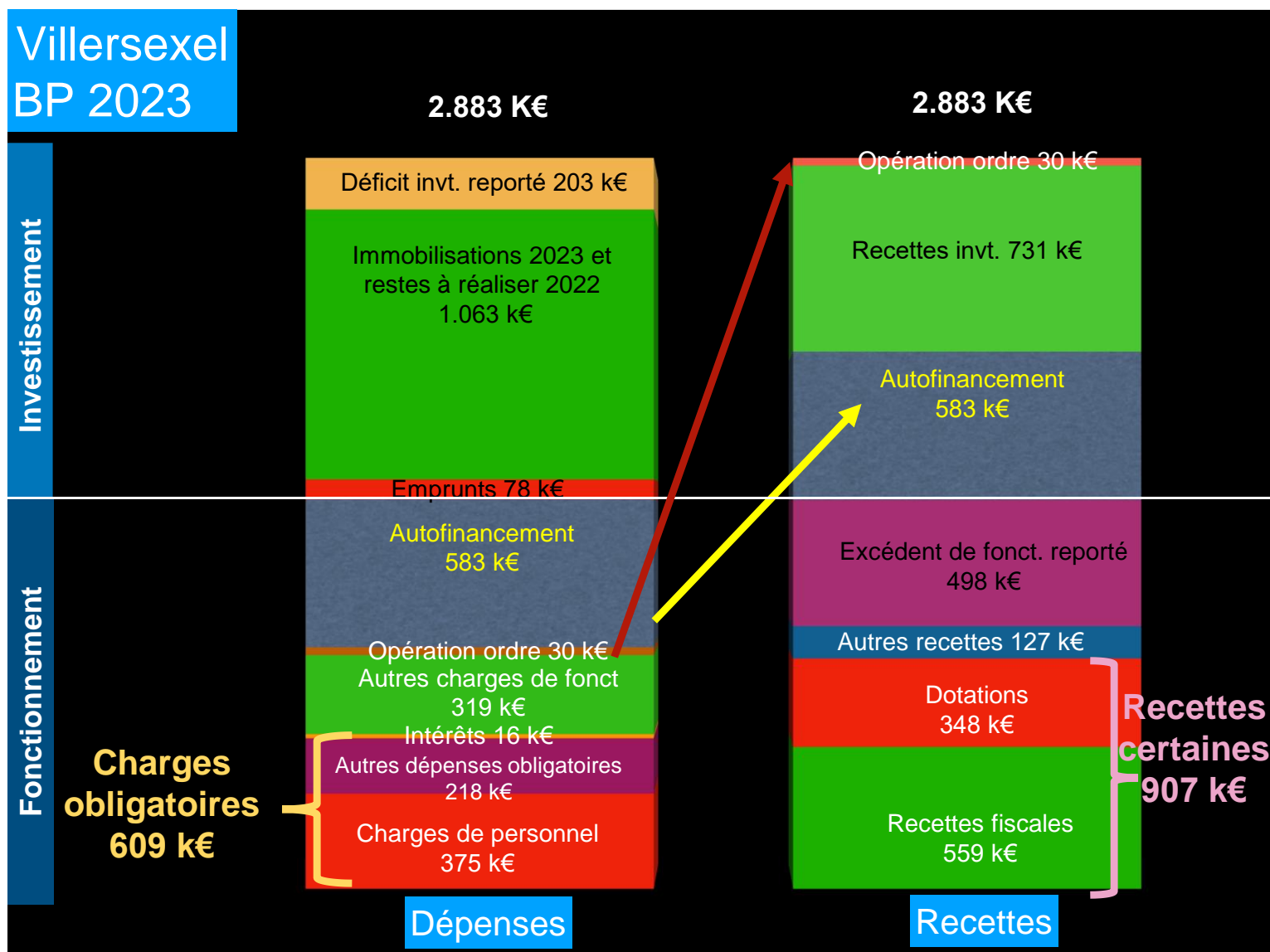
Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont globalement en baisse du fait d'un tassement de l'autofinancement, le virement qui est versé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est passé de 904 188 € en 2022 à 583 000 en 2023 €.

Les charges à caractère général sont prévues en baisse malgré le coût de l'énergie.

Les charges de personnel sont en hausse car du personnel a été recruté.

Les autres charges de gestion courante sont en légère hausse, dû à l'augmentation de la participation de la commune au syndicat intercommunal scolaire SIVU Chanteraine (hausse de leurs dépenses liées à l'énergie).

Les autres charges sont quasi identiques.



4) Montant des budgets primitifs consolidés (avec les budgets annexes)

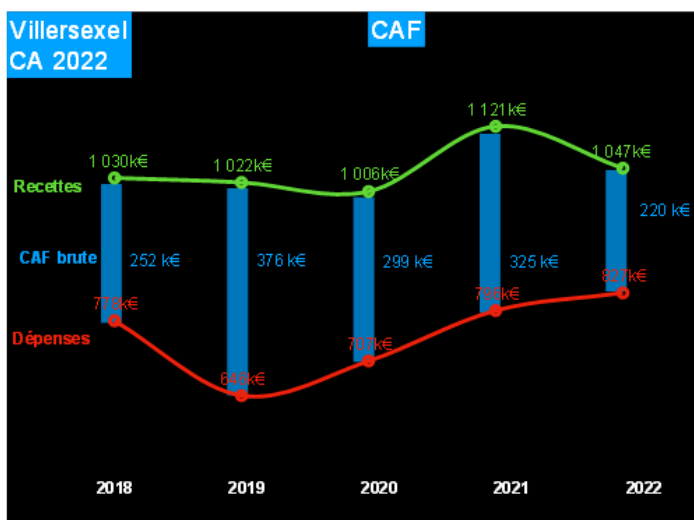
RECAPITULATIF BUDGET CONSOLIDE 2023				
	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	1 539 645,00	1 539 645,00	1 343 376,00	1 343 376,00
CCAS	12 300,00	12 300,00		
Assainissement	179 871,00	179 871,00	291 106,00	291 106,00
Forêt	182 011,00	182 011,00	168 952,00	168 952,00
camping	17 000,00	17 000,00	1 070 584,00	1 070 584,00
TOTAL	1 930 827,00	1 930 827,00	2 874 018,00	2 874 018,00

5) Crédits d'investissements et le cas échéant de fonctionnements pluriannuels

La commune ne pratique pas l'ouverture de crédits pluriannuels.

6) Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

Résultats 2022 pour budgets 2023											
	a	b	c	d	d-c = E	a-b+E = F	g	h	F-g+h = I	si I < 0 = J	
11/04/2023	Résultats cumulés au 31/12/2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Exécutions DEPENSES 2022	Exécutions RECETTES 2022	Résultats de l'exercice 2022	Résultats cumulés au 31/12/2022	RAR DEPENSES 2022	RAR RECETTES 2022	besoin ou ressource de financement en 2023	affectation à l'article 1068 en 2023	Reprise résultats antérieurs au BP 2023
COMMUNE											
Investissement	122 144,85 €		437 030,10 €	111 595,54 €	-325 434,56 €	-203 289,71 €	-250 000,00 €	0,00 €	-453 289,71 €	453 290,00 €	ligne 001 -203 290,00 €
Fonctionnement	759 974,91 €	0,00 €	863 933,85 €	1 054 950,81 €	191 016,96 €	950 991,87 €	0,00 €	0,00 €	950 991,87 €	0,00 €	ligne 002 497 702,00 €
CCAS											
Investissement											
Fonctionnement	6 672,10 €	0,00 €	5 915,55 €	6 014,00 €	98,45 €	6 770,55 €	0,00 €	0,00 €	6 770,55 €	0,00 €	ligne 002 6 770,00 €
ASSAINISSEMENT											
Investissement	43 125,16 €		55 638,90 €	51 468,28 €	-4 170,62 €	38 954,54 €	0,00 €	0,00 €	38 954,54 €	0,00 €	ligne 001 38 954,00 €
Exploitation	2 904,52 €	0,00 €	169 189,37 €	172 620,02 €	3 430,65 €	6 335,17 €	0,00 €	0,00 €	6 335,17 €	0,00 €	ligne 002 6 335,00 €
FORET											
Investissement	-57 046,64 €		53 438,69 €	81 846,14 €	28 407,45 €	-28 639,19 €	0,00 €	0,00 €	-28 639,19 €	28 640,00 €	ligne 001 -28 640,00 €
Fonctionnement	134 955,34 €	76 828,64 €	46 399,53 €	115 623,72 €	69 224,19 €	127 350,89 €	0,00 €	0,00 €	127 350,89 €		ligne 002 98 711,00 €
CAMPING											
Investissement	-90 026,78 €		0,00 €	29 548,19 €	29 548,19 €	-60 478,59 €	0,00 €	0,00 €	-60 478,59 €	14 584,00 €	ligne 001 -60 479,00 €
Fonctionnement	10 748,19 €	10 748,19 €	2 450,75 €	17 035,60 €	14 584,85 €	14 584,85 €	0,00 €	0,00 €	14 584,85 €	0,00 €	ligne 002 0,00 €



La CAF brute (capacité d'autofinancement) est calculée en soustrayant les Dépenses de Fonctionnement DF aux Recettes de Fonctionnement RF. Soit 1 047 k€ - 827 k€ = 220 k€ pour 2022. Elle a lourdement baissé de 32.3% par rapport à 2021. Elle suit évidemment la courbe des DF et des RF, par conséquent comme les RF ont baissé et les DF ont augmenté, la CAF brute s'est tassée en 2022, se repercutant dans les prévisions en 2023.

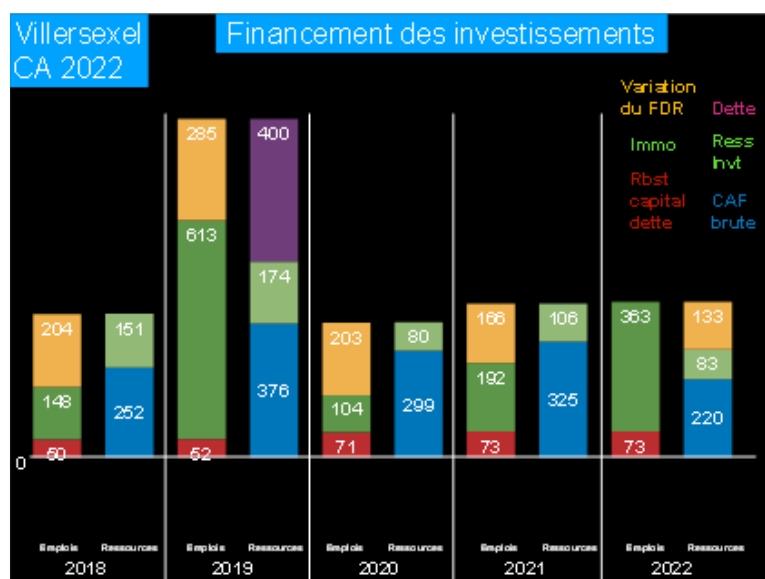
La CAF nette est calculée en soustrayant le remboursement du capital de la dette (dépense d'investissement) à la CAF brute.

Soit pour la commune = 220 k€ - 73 k€ = 147 k€.

La commune a une CAF nette supérieure à la réglementation de base qui oblige à avoir une CAF nette, a minima, positive.

La CAF nette représente le **reliquat disponible pour autofinancer les nouvelles dépenses d'équipements** = les **INVESTISSEMENTS**.

En 2023, les investissements ont une prévision d'ouverture budgétaire de 1 062 086 € dont le détail est le suivant :



2111	Terrain nu	53 000 €	21521-2	Voirie et installations de voirie	162 000 €
2116	Cimetière	220 000 €	2156	Matériel d'incendie et de secours	13 786 €
21311	Hôtel de ville	4 000 €	21578	Matériel technique	8 000 €
21318	Autres bâtiments publics	460 000 €	2158	Autres matériels	26 000 €
2132	Immeuble de rapport	10 000 €	2185	Téléphonie	300 €
2135	Installations générales	20 000 €	2188	Autres	85 000 €

7) Niveau d'endettement de la collectivité

Budget	Banque	objet	ban	date emprunt	durée ans	1ère échéance	dernière échéance	K emprunté	taux	modalité échéance	montant échéance	intérêts	Capital	K restant dû début 2023	K restant dû fin 2023
com	Cré agri	INV 2003		01/12/2003	30	01/03/2004	01/12/2033	200 000	4,8 3,72	T invaria	11 570,20 €	3 762,88 €	7 807,32 €	104 057,81 €	96 250,49
com	Cré agri	INV 2003		01/12/2003	30	20/02/2004	20/11/2033	100 000	2,34 1,32	T varia	3 257,40 €	6,54 €	3 250,86 €	39 707,95 €	36 457,09
com	CLF	INV 2005		28/11/2005	25	01/04/2006	01/04/2031	450 000	3,21 1,42	A invaria	22 758,29 €	2 578,20 €	20 180,09 €	181 563,14 €	161 383,05
com	banq pop	aménagement centre bourg		07/03/2012	25	30/11/2012	30/08/2037	400 000	5,1 1,80	T invaria	28 700,12 €	3 446,94 €	25 253,18 €	200 931,67 €	175 678,49
com	Cré agri	aménagement rue des cités		24/07/2019	20	01/01/2020	01/01/2040	400 000	1,29	S invaria	22 732,70 €	4 374,20 €	18 358,50 €	346 076,49 €	327 717,99
assa	CLF	TR rue Grammont		12/11/2001	29	01/06/2002	01/01/2031	400 000	5,56	A invaria	3 999,56 €	1 537,72 €	2 461,84 €	27 756,65 €	25 294,81
assa	CLF	station d'épuration		11/10/2007	40	01/10/2008	01/03/2047	500 000	5,15	A invaria	27 878,04 €	19 934,20 €	7 943,84 €	387 071,88 €	379 128,04
assa	Cré mut	réseaux centre bourg		27/03/2012	20	31/05/2012	30/06/2032	300 000	5,20	T invaria	24 217,28 €	9 101,65 €	15 115,63 €	180 639,01 €	165 523,38
assa	C d'E	réseaux		16/12/2015	25	25/02/2016	25/02/2040	200 000	2,25	A invaria	10 353,79 €	3 416,98 €	6 936,81 €	151 865,87 €	144 929,06
assa	Cré agri	réseaux rue des cités		24/07/2019	15	01/01/2020	01/01/2035	100 000	1,10	S invaria	7 244,62 €	868,65 €	6 375,97 €	81 282,73 €	74 906,76
foret	banq pop	achat bois des chaïlles		15/12/2008	30	15/07/2009	15/07/2035	170 000	4,9 1,80	A invaria	10 794,99 €	1 435,76 €	9 359,23 €	79 764,49 €	70 405,26
foret	banq pop	achat bois des chaïlles 2ème partie		03/12/2012	12	31/03/2013	31/12/2024	126 000	3,85 1,50	A invaria	11 549,20 €	338,83 €	11 210,37 €	22 588,93 €	11 378,56
											185 056,19	50 802,55	134 253,64	1 803 306,62	1 669 052,98
COM											89 018,71	14 168,76	74 849,95	872 337,06	797 487,11
FORET											22 344,19	1 774,59	20 569,60	102 353,42	81 783,82
ASSAINIS											73 693,29	34 859,20	38 834,09	828 616,14	789 782,05

L'endettement de la commune est à un niveau inférieur à la moyenne de la strate.

Habitants au
01/01/2023

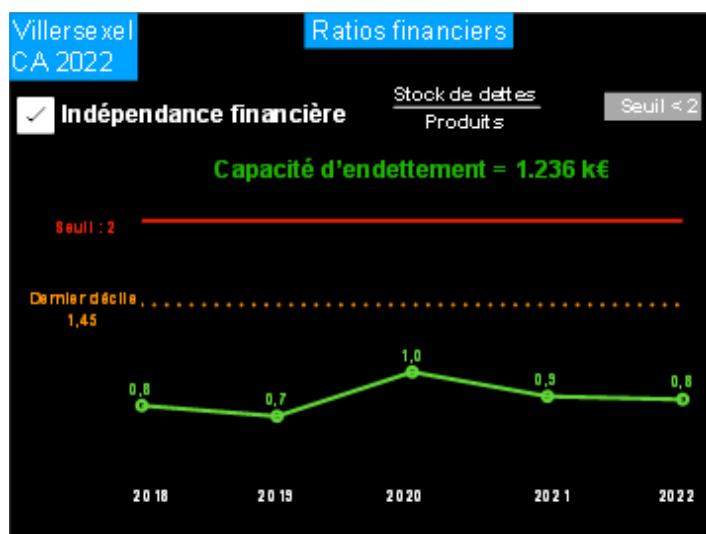
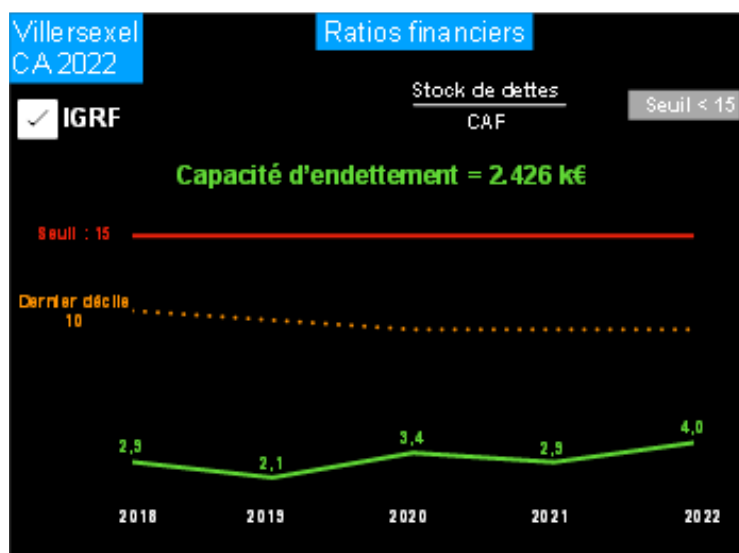
Capital restant dû en début d'année, divisé par le nombre d'habitants =	globale		1 803 306,62	1514	1191,09
	commune		872 337,06	1514	576,18
	forêt		102 353,42	1514	67,60
	assainissement		828 616,14	1514	547,30
	camping			1514	0,00

8) Capacité de désendettement

L'analyse de l'endettement a démontré que la commune de Villersexel est bien en dessous des seuils alarmants d'endettement.

Sa capacité à emprunter est importante. Sa capacité à se désendetter n'est donc pas un sujet.

Concernant le ratio d'indépendance financière, stock de dettes /produits dont le seuil doit être inférieur à 2, la commune est à 0.8 avec une capacité d'endettement de 1.236 k€, uniquement pour le budget communal.



Concernant le ratio **IGRF** Indice **G**lobal de **R**isque **F**inancier, stock de dettes /CAF dont le seuil doit être inférieur à 15, la commune est à 4 avec une capacité d'endettement de 2.426 k€, uniquement pour le budget communal.

9) Niveau des taux d'imposition

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28/12/2019 **a prévu une réforme fiscale**. Cela a impliqué un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte de la fiscalité locale est entrée en vigueur en 2020 pour partie et s'est poursuivie jusqu'en 2023.

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'a plus été perçue par les communes et les intercommunalités à fiscalité propre.

Cette perte de ressource a été compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la **Taxe Foncière** sur les **Propriétés Bâties TFPB** et pour les intercommunalités par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

Pour les communes, en matière de TFPB, le nouveau taux de référence en 2021 a été égal au taux communal majoré du taux de TFPB perçu par le conseil départemental en 2020.

Soit pour la commune de Villersexel :

Taux communal 2020 de TFPB = 12.22 %

Taux départemental de Haute-Saône 2020 = 24.48 %

Taux communal 2021 de TFPB = 12.22 + 24.48 = 36.70 %

Le transfert de la part départementale de TFPB a été neutre pour le contribuable.

Il existe toutefois un calcul de **coefficient correcteur** (COCO) pour les communes selon qu'elles sont **sous ou sur compensées**. Le coefficient est figé mais la garantie Taxe habitation évoluera tous les ans et intégrera la dynamique des bases de TFPB.

Malgré la suppression de la taxe d'habitation, les communes ont continué à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et avec une délibération spécifique, sur les logements vacants depuis plus de deux ans. **Il n'y a pas eu de possibilité de voter le taux de taxe d'habitation de 2020 à 2022, en 2023 cette possibilité est ouverte au conseil.**

La ressource de fiscalité des collectivités territoriales a été aussi impactée par les autres réformes fiscales. Il s'agissait de la réduction des valeurs locatives des établissements industriels entrant dans le calcul de la TFPB et la **Cotisation Foncière des Entreprises CFE**.

Il est également à noter que sans changer les taux de fiscalité directe, les produits seront plus élevés pour les collectivités locales dans la mesure où l'Etat a procédé à une **revalorisation des bases**.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de reconduire les mêmes taux d'imposition pour la commune de Villersexel en 2023 qu'en 2022.

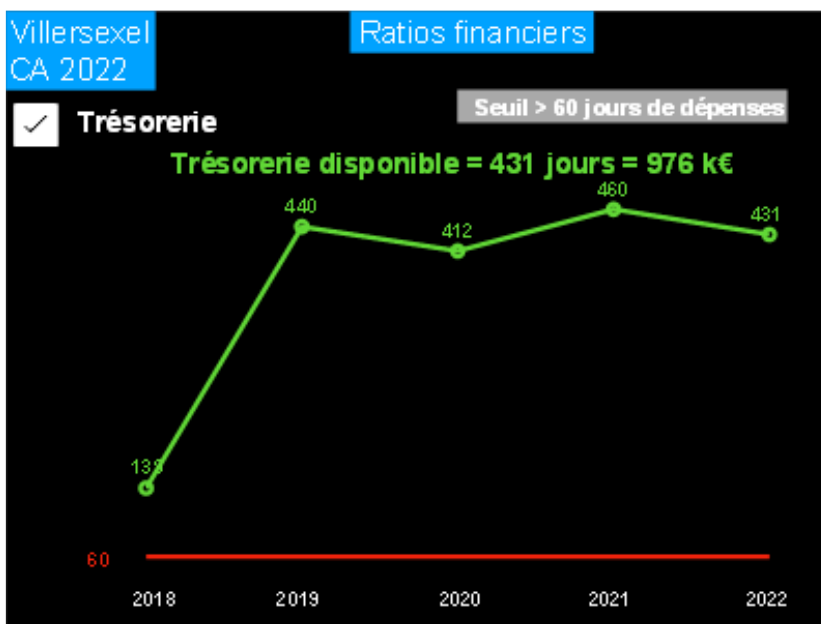
Le conseil municipal du 12/04/2023 a également voté la mise en place de la THLV Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants au taux de 7.83%.

2022				2023			
Types d'impôts	Bases	Taux	Produit fiscal	Types d'impôts	Bases	Taux	Produit fiscal
Taxe d'habitation	106 748,00 €		8 358,37 €	Taxe d'habitation	114 327,00 €	7,83%	8 951,80 €
Taxe foncière sur le bâti	1 651 093,00 €	36,70%	605 951,13 €	Taxe foncière sur le bâti	1 744 000,00 €	36,70%	640 048,00 €
Taxe foncière sur le non bâti	36 606,00 €	33,01%	12 083,64 €	Taxe foncière sur le non bâti	38 600,00 €	33,01%	12 741,86 €
Totaux	1 794 447,00 €		626 393,14 €	Totaux	1 896 927,00 €		661 741,66 €
coefficient correcteur soustrait			-242 676,00 €	coefficient correcteur soustrait			-258 003,00 €
Niveau d'imposition réellement à percevoir par la			383 717,14 €	Niveau d'imposition réellement à percevoir par la			403 738,66 €

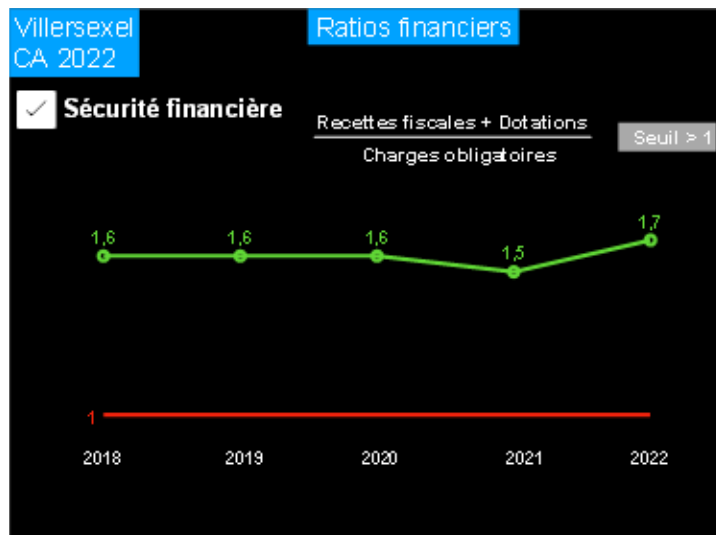
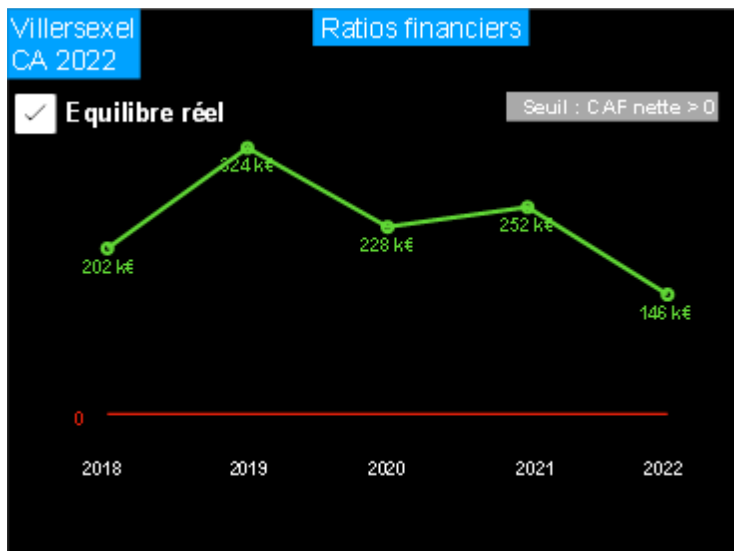
10) Principaux ratios

Les ratios de bonne santé de la commune sont toujours bons.

Au 31/12/2022, alors que le seuil de la trésorerie disponible doit être supérieur à 60 jours de dépenses, celui de la commune de Villersexel est de 431 jours avec 976 k€.



Au 31/12/2022, le seuil de sécurité financière, recettes certaines (fiscalité et dotations), divisées par les charges obligatoires (personnel, intérêts et contributions obligatoires) doit être supérieur à 1. Celui de la commune est de 1.7.



Le ratio d'équilibre réel qui veut que la CAF nette soit positive par conséquent supérieure à zéro est largement atteint. Celui de la commune est de 146 k€.

11) Effectifs de la collectivité et charges de personnel.

Après être tombé bas quant au nombre de personnel travaillant à la commune de Villersexel, le nombre de personnel est à la hausse depuis 2021.

L'ancienne municipalité avait fait le choix d'externaliser le travail de nettoyage des bâtiments publics et le choix de mutualiser certains membres de l'équipe technique avec la Communauté de Communes du Pays de Villersexel CCPV.

La nouvelle municipalité a fait un choix différent : réinternaliser les emplois directement dans la commune.

type de personnel	pour rappel 2018	début 2020	début 2021	début 2022	début 2023
administratif titulaire à temps complet	2	2	2	2	2
administratif titulaire à temps non complet	1	1	1	2	2
administratif contractuel à temps non complet	0	0	1	0	0
technique titulaire à temps complet	4	1	2	3	4
technique titulaire à temps non complet	1	0	1	1	1
technique contractuel à temps complet	1	0	1	1	0
technique sous contrat aidé	0	0	0	0	2
	9	4	8	9	11

Ces éléments sont communiqués à titre indicatif et n'ont pas un caractère obligatoire mais ils répondent à l'application de l'article L. 2313-1 du CGCT : une présentation brève et synthétique doit être annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Dans la mesure où cette présentation est annexée au budget primitif et au compte administratif, elle sera transmise à la préfecture.

Graphiques simplifiés, sans autofinancement, sans écritures d'ordre, sans amortissements, sans affectation des résultats, avec articles budgétaires regroupés à destination du bulletin municipal :

